



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Europe de l'Ouest

Question écrite n° 66492

Texte de la question

M Emile Koehl demande à M le ministre de la défense ce qu'il compte faire pour permettre l'émergence d'un véritable pilier européen de la défense. Les instruments capables de définir une politique étrangère et de sécurité commune existent. Il s'agit de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'union de l'Europe occidentale (UEO) et la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) avec son secrétariat installé à Prague et son centre de prévention des conflits situé à Vienne. Malheureusement, ces organisations, au lieu de travailler ensemble, se court-circuitent trop souvent de manière totalement stérile.

Texte de la réponse

Reponse. - L'émergence d'un pilier européen de défense est concomitante du développement ou de la restructuration d'organisations anciennes. L'Union de l'Europe occidentale (UEO) a été créée afin de promouvoir l'unité et encourager l'intégration progressive de l'Europe. Sa mission ne se limite donc pas à la défense mutuelle. Il en est de même, sur ce dernier point, pour l'OTAN qui, outre la défense collective, a pour ambition de favoriser le développement de la solidarité transatlantique. À côté de ces deux organisations, et d'une nature toute autre, figure la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui est un cadre de dialogue et de concertation entre pays d'Europe et d'Amérique du Nord pour tout ce qui traite de la sécurité de l'Europe. L'institutionnalisation en cours de la CSCE ne change pas fondamentalement sa nature. Si l'UEO, l'OTAN et la CSCE ont, statutairement, des missions quelque peu différentes, il est vrai que leurs responsabilités dans la sécurité de l'Europe impliquent une coordination de leur action. Le transfert du Conseil et du secrétariat de l'UEO à Bruxelles favorisera la coordination des activités de cette dernière avec celles de l'OTAN mais aussi de la Communauté européenne pour ce qui concerne la sécurité. Le rapprochement entre l'UEO et la Communauté est une des pierres angulaires du traité de Maastricht puisque la première est appelée à devenir le bras armé de la seconde. Dans cette optique, la France a d'ores et déjà obtenu de ses partenaires que les ministres des affaires étrangères de l'UEO se réunissent en marge du Conseil européen. Le récent élargissement de l'UEO a aussi vocation à accroître cette cohérence. La France mène une politique active visant à favoriser l'émergence d'un véritable pilier européen de la défense. Cette action s'inscrit dans la continuité de sa politique européenne. La France est, avec l'Allemagne, à l'origine des initiatives qui ont abouti à la transformation de l'UEO et à l'évolution de l'Union européenne. C'est dans la perspective du développement d'une identité européenne de défense que la France et l'Allemagne ont décidé de mettre sur pied un corps d'armée européen de 35 000 hommes qui sera l'une des forces relevant de l'UEO et auquel devraient participer plusieurs autres pays. Le rôle opérationnel de l'UEO sera aussi renforcé par une cellule de planification, la réunion régulière des chefs d'États-majors des pays de l'UEO et l'acquisition progressive d'une capacité autonome d'observation spatiale.

Données clés

Auteur : [M. Koehl](#) • [mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66492

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 170